

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUIN 2016 – 20H30

Le 9 juin 2016, à vingt heures trente, le conseil municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, G. DELAFOSSE, G. HULIN Adjoints ; L. MIGNON, M. COGE, J-L POUILLE, F. VERGER, G. LAUTONNE, L. DROUET, F. BIENVENU, C. MOREL, S. FOSSET, D. DUMERLE, C. ADAM.

ABSENTS EXCUSES :

F. RAMOS donne pouvoir à E. MACREZ,
B. BLOTTIERE donne pouvoir à G. HULIN,
S. FERREIRA donne pouvoir à S. FOSSET.

Secrétaire de séance : C. ADAM.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Les débats n'étant plus retranscrits dans le compte rendu envoyé aux membres du conseil municipal, C. MOREL souhaiterait être destinataire du procès-verbal pour pouvoir se prononcer sur le vote. Elle demande aussi à ce que soit mentionné sur le procès-verbal, le nom des personnes qui s'abstiennent ou votent contre.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

Lézard Chromatique : remercie pour le soutien et la gentillesse pour la réalisation de l'exposition annuelle qui fût un évènement ayant suscité de l'intérêt auprès d'un large public.

« De se savoir épaulé et apprécié, les initiatives de chacun pour faire partager sa passion à la communauté s'en voit rechargé d'énergie pour continuer et prospérer »

16/19 – DESIGNATION COORDONATEUR RECENSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2017.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Nathalie DESANDRE, Rédacteur Principal, en tant que coordonnateur d'enquête.

Elle sera en charge de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire.

Accepté à l'unanimité.

Arrivée de Mme B. BLOTTIERE.

16/20 – CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le contrat d'un agent en emploi avenir arrive à son terme. L'agent donnant entière satisfaction, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} en vue de pérenniser l'emploi et de le nommer stagiaire au 10 juin 2016.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, compte tenu du départ à la retraite de la comptable et compte tenu de la demande de disponibilité pour convenance personnelle de l'agent ayant été recruté pour ce poste, la commission du personnel a reçu 5 candidats.

Monsieur le Maire propose, sur avis de la commission du personnel, de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 15 juillet 2016. Cet agent sera recruté par voie de mutation dans des conditions de rémunération identiques à celles dont il bénéficie dans sa collectivité actuelle (IAT et IEMP).

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'animatrice culturelle du musée, actuellement adjoint d'animation de 2^{ème} classe, sollicite son détachement au grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe qui serait plus en cohérence avec le contenu de son poste. Monsieur le Maire propose alors de créer le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 1er juillet 2016 et de fermer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

G. DELAFOSSE pense que ce point aurait pu être abordé lors de la dernière commission du personnel. E. COOL lui répond qu'il a la responsabilité de l'agent concerné, en tant d'adjoint à la culture, et que cet agent ne le voit presque jamais et ne se sent pas du tout épaulé. Il ajoute que ce sujet aurait même dû être présenté par l'adjoint à la culture.

G. DELAFOSSE répond que les dossiers ne sont jamais évoqués avant les réunions, qu'il y aurait beaucoup à redire et aurait souhaité pouvoir en discuter avant.

E. MACREZ souligne que ce sujet aurait pu être abordé lors de la dernière réunion de la commission culture. G. DELAFOSSE répond que, depuis qu'il a été élu adjoint, à chaque fois, les décisions sont prises en dehors de ses préconisations.

E. COOL conclut en lui disant qu'il va remédier au problème rapidement.

Accepté avec 18 POUR et 1 ABSENTION (G. DELAFOSSE).

16/21 – NUMEROTATION ROUTE DE L'AIGLE

Sur demande des riverains, Monsieur le Maire propose de procéder à la numérotation des habitations situées à droite de la Route de l'Aigle à partir de la partie haute de la rue du petit four. Ces habitations porteront les numéros 36 à 44 Route de l'Aigle.

Accepté à l'unanimité.

16/22 – AUTORISATION DELEGATION SIGNATURE BAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour des questions d'organisation, il souhaiterait pouvoir donner délégation à sa 1^{ère} adjointe Madame MACREZ Eveline afin que celle-ci puisse procéder à la signature des baux d'habitation rédigés par le notaire. **Accepté à l'unanimité.**

16/23 – SUBVENTION JUNO CANADA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les subventions aux associations ont été votées lors du budget primitif 2016.

Il précise que l'association Juno Canada a présenté une demande de subvention qui n'a pas été instruite et propose d'attribuer la somme de 100€ au titre des subventions 2016. Les crédits nécessaires seront abondés par un virement du chapitre 022 « dépenses imprévues » qui n'impose pas de décision budgétaire modificative.

Accepté à l'unanimité.

16/24 – TARIFS MANIFESTATIONS OMAC

Monsieur le Maire informe des manifestations à venir organisées par l'OMAC et propose de fixer les tarifs et le nombre de tickets à mettre en valeur comme suit :

- Concert de Blues du 23 juillet 2016 : 200 tickets d'entrée à 8€ soit une encaisse de 1600€,
- Concert Mado et les frères Pinard du 13 août 2016 : 220 tickets d'entrée à 10€ soit une encaisse de 2200€.

Accepté à l'unanimité.

16/25 – TARIFS BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Gérard DELAFOSSE, adjoint en charge de la communication, souhaite proposer une modification du tarif de certains encarts publicitaires du bulletin municipal.

Monsieur Gérard DELAFOSSE précise qu'il s'agit en fait de compléter les tarifs actuels puisque pour certains formats, seul est proposé l'impression en 1 couleur. Il souhaiterait pouvoir proposer aux annonceurs, pour ces deux formats concernés, des tarifs en quadrichromie.

Les tarifs proposés sont les suivants :

1 couleur :

- Format 45 x 80mm : 150 €
- Format 45 x 170mm : 200 €

Quadrichromie :

- Format 45 x 80mm : 180 €
- Format 45 x 170mm : 250 €

Accepté avec 16 POUR et 3 ABSTENTIONS (G. HULIN, S. FOSSET + pouvoir).

16/26 – ENTREE DE VILLE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention a été adressé à la Sous-Préfecture dans le cadre d'une dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Sur demande des services de la Sous-Préfecture de Lisieux et en vue de procéder à l'instruction de notre demande de subvention relative aux travaux d'entrée de ville, il convient de compléter la délibération en date du 13 avril 2016.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- d'accepter la réalisation de ces travaux estimés à 805 600€ HT soit 966 720€ TTC et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions auquel ce projet peut prétendre,

- propose d'établir le plan de financement comme suit :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	303 360 €	37.66 %
Sous-total 1	303 360 €	37.66 %
État - DETR	161 120 €	20 %
État - DSIL	180 000 €	22.34 %
Région – CAT (à solliciter)	40 280 €	5 %
Département	120 840 €	15 %
Sous-total 2	502 240 €	62.34 %
*TOTAL H.T	805 600 €	100 %

D. DUMERLE propose à E. COOL de rappeler la teneur du projet pour les conseillers ne faisant pas partie du comité de pilotage.

Monsieur le Maire expose que l'étude menée dans le cadre projet de revitalisation de centre bourg fait apparaître la nécessité d'avoir une entrée de ville principale vraiment identifiée : celle du double rond-point rue des canadiens.

Le projet consisterait à retravailler ce quartier depuis ce double rond-point, en passant par le boulevard de beauvoir jusqu'au rond-point principal puis revoir l'ensemble de la place dite de la poissonnerie. La rue des canadiens serait en sens unique.

Monsieur le Maire précise que peu de frais sont à prévoir pour le boulevard de beauvoir uniquement de la signalétique pour orienter les véhicules vers le boulevard et non vers la rue des canadiens. Concernant la place de la poissonnerie, revoir la place du piéton, revoir le stationnement, valorisation du patrimoine...

Monsieur le Maire précise que rien n'est arrêté mais qu'il convient de déposer les dossiers dès maintenant.

Accepté avec 18 POUR et 1 ABSTENTION (C.MOREL).

16/27 – ENTREE DE VILLE : RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville, il serait souhaitable d'avoir recours à un maître d'œuvre pour une mission complète : proposition d'un avant-projet, rédaction du cahier des charges avec prise de métrés, CCTP, CCAP, lancement de l'appel d'offres, analyse des offres avec critères de pondération définis par les élus, notification aux entreprises, duplication du dossier à déposer en Sous-Préfecture et suivi des travaux. L'offre devra être exprimée en pourcentage du montant HT des travaux.

C. MOREL trouve prématuré d'autoriser le recrutement du maître d'œuvre dans la mesure où le montant des travaux et des subventions ne sont pas encore connus.

E. COOL lui répond qu'il lui semble utile de le retenir avant les notifications des subventions et que les décisions budgétaires modificatives seront prises lors d'un prochain conseil municipal. C. MOREL pense que nous ne serons pas capables de donner une enveloppe de montant de travaux et qu'il n'y a pas urgence. Monsieur le Maire lui répond que l'offre reste valable un moment et que cela permet d'être prêts dès réception des notifications de subventions. C. MOREL pense que personne n'aura son mot à dire, et sans avoir vu aucun dossier, on signe un chèque en blanc. Monsieur le Maire conclut que tout sera prêt à réception des notifications de subvention et qu'il s'agit d'un gain de temps.

Accepté avec 18 POUR et 1 CONTRE (C.MOREL).

16/28 – AVAP : COMMISSION COMMUNALE ET SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine a été validé par délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2016.

Il expose aux membres du conseil municipal que dans la procédure de la création de l'AVAP, une commission locale doit être créée.

La Commission arrête par vote, son règlement intérieur lors de sa première réunion. Son président, désigné en son sein, est un élu du conseil municipal.

Cette commission assure le suivi de la création de l'AVAP, la révision ou la modification de l'AVAP au moment de la mise à l'étude et également après l'enquête publique. Elle peut être consultée par la commune lors de demandes d'autorisation de travaux.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que cette commission sera composée de :

- 3 représentants de l'administration (Préfecture de Région, DREAL, DRAC),
- 5 à 8 élus,
- 4 personnes qualifiées.

C. MOREL souligne que la CDC aurait pu financer cette AVAP et espère que Monsieur le Maire fera autorité pour faire respecter les prescriptions qui renforceront les règles déjà applicable du PLUI. E. COOL explique que, l'AVAP étant concentrée sur le centre ville d'Orbec, il semble normal que le financement soit assuré par la commune et non par la CDC. Concernant le respect des règles du PLUI, il convient de signaler en mairie des infractions et le nécessaire est fait.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de constituer la commission locale de l'AVAP,
- de fixer à 7 le nombre d'élus et de nommer E. COOL, E. MACREZ, G. DELAFOSSE, D. DUMERLE, F. RAMOS, G. HULIN et B. BLOTTIERE, membres de la commission,
- de solliciter les personnes qualifiées suivantes :
 - un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie et un représentant de l'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale d'Orbec et La Vespière, au titre des intérêts économiques locaux,

- l'animatrice culturelle du Musée municipal « Le Vieux Manoir » et un représentant de l'association des Amis du Patrimoine Orbecquois, au titre de l'intérêt patrimonial,
- de charger le Maire, suite à la délibération de création de l'AVAP en date du 13 avril 2016, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics à conclure sans formalités préalables tant avec le prestataire pour l'étude de l'AVAP qu'avec le prestataire pour la communication avec le public,
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de la DRAC et auprès de tout organisme possible pour l'étude de création de l'AVAP.

16/29 – VENTE DE PARCELLE RUE DE GEOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création d'une « Maison des Services » par la Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet. Il informe l'assemblée sur les modalités de création de cette structure qui pourrait proposer des services tels que : micro-crèche, Relais d'Assistantes Maternelles, service jeunesse, point info 14, permanences sociales...

Monsieur le Maire précise que le local retenu pour l'installation de cette Maison des Services serait le bloc des 6 classes situé rue Haute Geôle et propose alors :

- de céder à la CDCPO la parcelle de terrain cadastrée section AB124p d'une surface d'environ 2900m² sur la base de l'évaluation domaniale, soit 130 000€,
- de faire procéder au découpage cadastral de la parcelle AB124,
- d'opérer cette cession par un acte notarié,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

Accepté à l'unanimité.

16/30 – PROJET ECOLE BOULLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité d'accueillir 15 à 16 personnes (élèves de 3^{ème} année et professeurs) de l'école BOULLE à Paris, école réputée pour l'excellence de ses formations dans le cadre du programme AMI, revitalisation de centre bourg.

Ce projet initié par la DDTM et par son architecte conseil (ancien intervenant à l'école BOULLE) a suggéré un partenariat entre la commune d'Orbec et cette même école. Dans le cadre de l'AMI, Orbec a choisi comme fil conducteur « La Créativité » comme stratégie de développement. Ce lien ou identité pourrait être abordé à l'échelle du territoire du Pays de l'Orbiquet. Tout ce petit monde serait mis en immersion sur le territoire durant 4 à 5 jours, au contact des habitants, artisans, entreprises, élus.

Une restitution à la fin du séjour de leur ressenti et de leurs préconisations clôturera ce séjour. La collectivité aurait à sa charge la restauration et l'hébergement de cette équipe de l'école BOULLE (environ 3 600€).

Monsieur le Maire insiste auprès du conseil municipal pour faire comprendre que ce programme est une véritable opportunité pour faire connaître Orbec et construire l'identité du territoire.

C. MOREL questionne sur l'articulation de ce projet avec l'étude du cabinet Anne Tessier. Monsieur le Maire informe que le cabinet Anne Tessier propose des fiches actions alors que cette immersion de 5 jours permettra d'obtenir un rendu en fonction des spécificités des étudiants. C. MOREL interroge sur le rendu d'Anne Tessier. E. COOL informe qu'une réunion est prévue le 24 juin 2016. Cette date ne convenant pas aux agendas des membres du conseil, elle sera modifiée. C. MOREL souhaiterait qu'une réunion de présentation aux membres du conseil municipal intervienne avant une présentation en réunion publique. Elle affirme que le conseil municipal est en droit d'avoir une présentation régulière de l'étude et de donner son avis.

Après en avoir délibéré, ce projet est accepté à l'unanimité avec une intervention programmée à l'automne 2016.

QUESTIONS DIVERSES

- B. BLOTTIERE : les gouttières de la banque située au 97 rue grande nécessitent d'être nettoyées.
- L. DROUET : le stop rue croix aux Lyonnais est dangereux, les véhicules doivent s'avancer dans le carrefour pour voir s'ils peuvent s'engager.
- B. BLOTTIERE déplore l'état de propreté de la ville. Monsieur le Maire ne peut pas laisser dire ça et souligne les efforts du personnel de voirie.
- B. BLOTTIERE : le banc qui a été retiré pour permettre l'installation d'une terrasse pour la nouvelle boutique située au 93 rue grande n'a pas été réinstallé. Monsieur Cool explique qu'il est difficile de trouver un nouvel emplacement compte tenu de la place réservée aux convoyeurs de fonds de la banque voisine et des riverains qui ne veulent pas de ce banc devant chez eux.
- C. MOREL signale que le portail du terrain appartenant à Orange situé rue des trois croissants est ouvert, et qu'un voisin y a stationné des véhicules et installé des volailles. Monsieur COOL informe que le policier municipal s'en est occupé ce jour.
- F. BIENVENU signale des trous dans les allées du parc de loisirs. G. MORIN l'informe que les trous ont été rebouchés et qu'il ne reste qu'à faire l'avenue du bois.
- L. MIGNON demande s'il y a eu une offre d'achat des locaux de l'ancien EPMS. Monsieur COOL informe que les offres faites jusqu'à présent sont trop basses.
- D. DUMERLE signale des carreaux cassés à l'ancien EPMS, côté rue St Rémi.

Séance levée à 22h36.

COOL Étienne	
MACREZ Eveline	
MORIN Guy	
DELAFOSSÉ Gérard	
RAMOS Françoise	
HULIN Germain	
BLOTTIERE Brigitte	
MIGNON Laurence	
COGE Martine	
POUILLE Jean-Luc	

VERGER Francine	
LAUTONNE Gilles	
DROUET Liliane	
BIENVENU François	
MOREL Camille	
FOSSET Sylvie	
DU MERLE Dominique	
ADAM Coraline	
FERREIRA Sandra	

Affiché le 8 juillet 2016

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.